

Constitution et institutions.

Quelle relation entre le pouvoir politique et la démocratie ?

Un sujet de plus en plus préoccupant à l'image de l'utilisation et du dévoiement permanent de toutes les strates de notre république et de la vision qu'en a le citoyen lambda.

On parle de mille feuilles, terme qui convient tout à fait devant la complexité des lieux de détermination des politiques et des lignes de partage des domaines de compétence.

Commune, communauté de commune (ou d'agglomération), conseil départemental, conseil régional, Assemblée Nationale, Sénat et Présidence de la République et les milliers de commissions issues de ces instances. Des lieux de décision, certes à l'image des résultats électoraux et des majorités qui se dégagent mais en l'absence totale de transparence et de démocratie.

Faut-il procéder à un exercice de simplification en chassant l'opacité, l'entre soi, le favoritisme, le clientélisme ? Oui, sans aucun doute tout en apportant quelques retouches démocratiques.

Un parti respectueux des principes essentiels : égalité, solidarité et démocratie ne peut plus se complaire dans le cadre institutionnel et politique actuel, et c'est bien plus d'une réforme qu'il faut parler. Une refonte intégrée dans une nouvelle conception de la Constitution française.

Si certains ont évoqué l'idée de la « sixième République », c'est plus par effet « commercial » que pour des motifs d'intérêt général.

Il n'y a qu'à voir la grande parade quinquennale des écuries se préparant à l'élection présidentielle, telle des concours de castings ou l'apparence extérieure et les signes distinctifs de l'appartenance à une certaine élite constituent le cœur des campagnes reléguant bien loin les contenus et programmes. Moins le peuple est porté sur la critique des projets et plus l'émergence d'un monarque constitutionnel prend le pas sur les enjeux politiques.

Le temps de l'aggiornamento politique est venu après près de 70 ans de vie d'une Constitution devenue obsolète et qui provoque bien plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions au peuple.

La Constitution actuelle a été conçue par De Gaulle avec une conception du pouvoir personnel et dans un ordre emprunté à la discipline militaire. 1958 c'est seulement 13 années (à peine deux septennats) de la fin de la seconde guerre mondiale et l'idée émergente du « sauveur » n'a pas été absente des concepteurs de la Vème République. Un seul décideur et les institutions à ses pieds !

Les différents présidents qui se sont succédé n'ont pas manqué d'opportunisme institutionnel à cet égard et le dernier a même déterré certains articles quasiment jamais utilisés ! Tout en piétinant, la volonté exprimée par le peuple à l'issue des élections de juillet 2024.

Au fil du temps, un pouvoir « monarchique » s'est mis en place tout en constatant les adaptations de certaines formations politiques, magnétisées par cette quête du pouvoir absolu. Le modèle de ces formations consiste à déterminer le prétendant le plus apte à se présenter à l'élection et de canaliser l'activité militante vers ce seul dessein. Les grands médias et les instituts de sondage apportant complaisamment leur pierre à cette vision, antithèse d'une vraie démocratie qui doit se fonder sur les débats d'idées.

C'est ce système qui a conduit à l'émergence de femmes ou d'hommes providentiels dont la montée de l'extrême droite en ait une composante.

Sans prétendre disposer de la meilleure parade, il me semble que reposer la question préalable de la démocratie comme modèle d'un nouveau cadre institutionnel, c'est se situer sur la meilleure voie possible.

Notre République doit être fondée autour d'un Parlement unique, souverain, disposant du pouvoir législatif. Il doit être élu par le suffrage universel direct, par le moyen du scrutin à la proportionnelle, le socle départemental étant préservé ainsi que la détermination du nombre de sièges en rapport avec la population.

La notion de Président de la République et le contre-pouvoir d'un Sénat naturellement conservateur n'ont plus lieu d'être !

En amont du Parlement, le Conseil Economique, Social et Environnemental serait renforcé dans ses prérogatives afin de créer une vraie base consultative et dans le même temps faire appel à des acteurs compétents, efficaces dans leurs domaines : le monde syndical, le corps des scientifiques dans les domaines les plus divers, les associations représentatives. Chaque préparation de loi serait ainsi soumise à la consultation et aux recommandations du CESE.

A l'échelon local, la commune doit demeurer la cellule vivante de la démocratie de proximité, facteur de maintien et de développement des services publics, garant du lien social et de la sécurité de la population. La petite taille de certaines communes, la difficulté de faire vivre la démocratie locale, la complexité et la pression « administrative » pourrait pousser à la détermination d'ensemble de communes pour co-construire des politiques locales.

Enfin entre la région et le département, les domaines actuels de compétences sont illisibles et souvent chronophages. Les lycées d'un côté, les collèges de l'autre, les routes nationales d'un côté, les départementales de l'autre. Il y a lieu de redéfinir les périmètres des régions qui doivent rester à taille opérationnelle et en leur sein la représentation départementale. Une nécessité de planification dans divers domaines : logement, infrastructures, énergies, protection de l'environnement, développement industriel seraient nécessaires et à l'image du CESE national, faire jouer un rôle accru aux CESER.

En renforçant le foisonnement des idées et des projets au niveau le plus proche, c'est gagner en démocratie et en implication citoyen, c'est aussi faire reculer la tendance actuelle aux pouvoirs exorbitants des élites centrales (parisiennes), c'est redonner la main au peuple !